

DEPARTEMENT DU CANTAL

COMMUNE DE CONDAT

**Prolongation des travaux de réhabilitation des
réseaux d'assainissement et d'AEP sur la RD n°678**

LE PRESIDENT DU CONSEIL *DEPARTEMENTAL*

LE MAIRE DE LA COMMUNE;

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU la Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de la Route;

VU le Code du Sport ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992;

VU le Règlement de la Voirie Départementale du 28 Avril 1995

VU l'arrêté du Conseil *départemental* n°25-1994 du 1^{er} juillet 2025, portant délégation de signature de *Monsieur le* Président du Conseil *départemental* à Monsieur le Directeur des *Libertés* ;

Vu l'avis favorable des communes de Marcenat, Allanche et Riom-ès-Montagnes

VU la demande formulée le 29/07/2025 par l'entreprise VALY TP;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'AEP sur la RD n°678 à l'intérieur de l'agglomération de **Condat** effectués par l'entreprise **VALY TP** pour le compte de la commune de Condat, il y a lieu de réglementer la circulation comme suit;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 25-2600 est modifié comme suit :

-La circulation des véhicules légers sera réduite à une voie et limiter à une vitesse

maximum de 50 km/h ,

- La circulation des poids lourds est interdite est déviée comme indiquée dans l'article 2, **jusqu'au 15 novembre** .

ARTICLE 2 :

Pour les poids lourds :

- la déviation des poids-lourds s'effectuera par la RD678 jusqu'à Riom-ès-Montagnes , la RD3 jusqu'au « Pont de la Gazelle », la RD9 jusqu'à Allanche, la RD 679 vers Marcenat et Condat.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise VALY TP

La signalisation et le jalonnement des itinéraires de déviation seront mis en place par l'entreprise en charge des travaux

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de .Condat

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

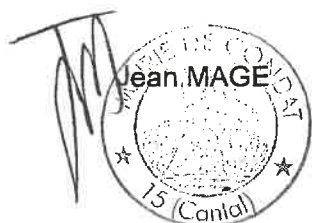
ARTICLE 7 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- l'entreprise VALY TP
 - M. le Directeur des Mobilités
 - M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
 - Monsieur de Chef d'antenne de Riom-ès-Montagnes
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

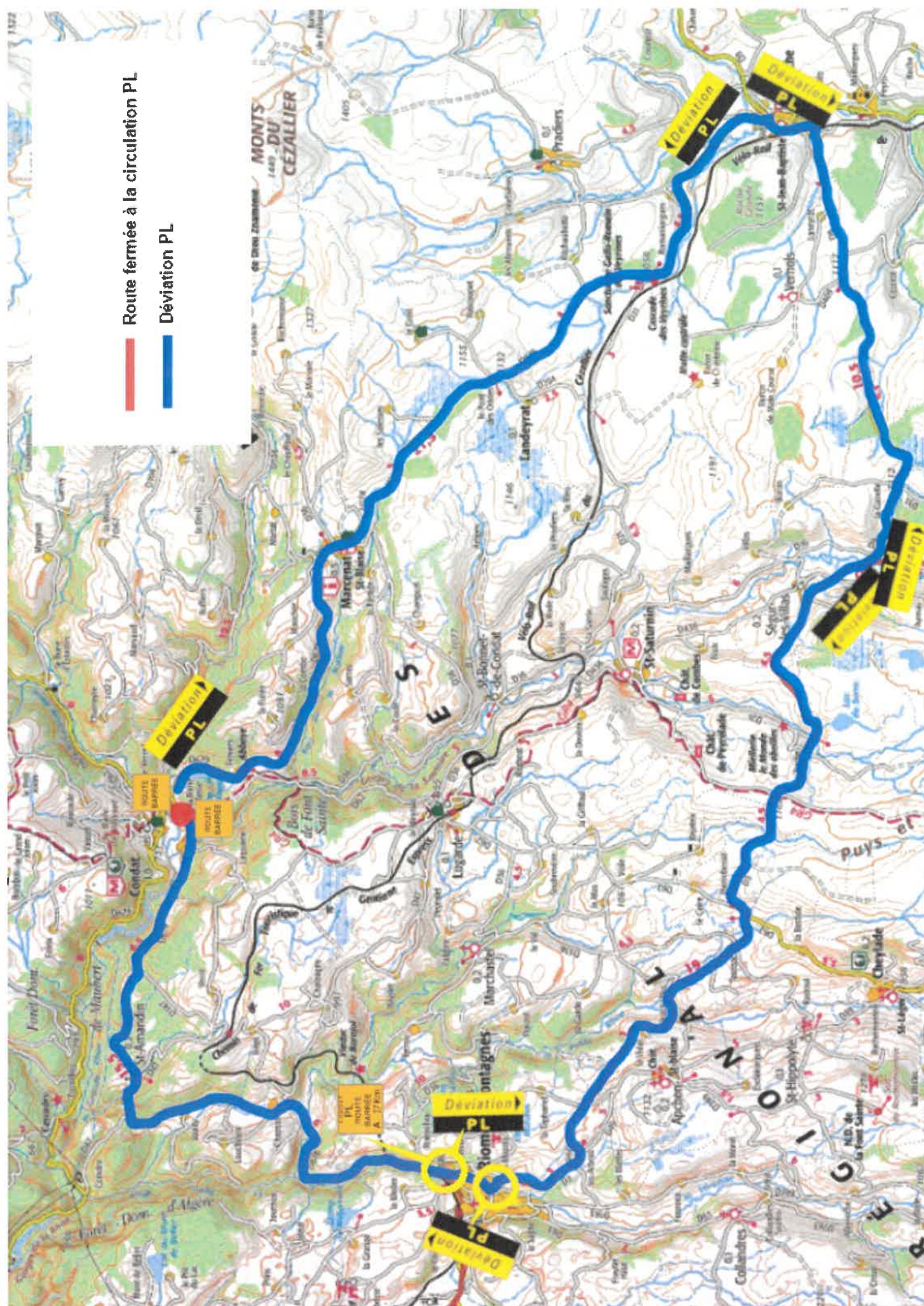
- La Mairie de Condat, Marcenat, Allanche, Riom-ès-Montagnes
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

Le 19 septembre 2025
Le Maire de CONDAT,



Le ... **25 SEP. 2025**
Pour le Président du Conseil Général
~~Le Directeur des Mobilités,~~

Philippe Fabrègue



Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Mairie CONDAT <condat.mairie@wanadoo.fr>
Envoyé: mercredi 24 septembre 2025 16:00
À: Fabrice Bouscatier
Objet: Fwd: Fwd: URGENT Déviation RD678 pour travaux d'assainissement

Bonjour

Voici le dernier avis favorable qu'il manquait. Bonne réception.

Cordialement

Marie-Pierre TOURNADRE
Adjointe administrative
Mairie de CONDAT
Tél 04.71.78.52.06

----- Message transféré -----

Sujet :Fwd: URGENT Déviation RD678 pour travaux d'assainissement

Date :Wed, 24 Sep 2025 15:42:42 +0200 (CEST)

De :Mairie - Riom Es Montagnes <mairie@riomesmontagnes.fr>

Pour :de, Mairie <condat.mairie@wanadoo.fr>

De :"Bonnet, Alexandre" <alexandrechabrouillou@gmail.com>
À :"Mairie" <mairie@riomesmontagnes.fr>
Envoyé : Mercredi 24 Septembre 2025 14:40:07
Objet : Re: URGENT Déviation RD678 pour travaux d'assainissement

Mr le Maire de Riom - es - Montagnes donne un avis favorable à la déviation suite à la prolongation des travaux sur le secteur de Condat.

Mercredi 23 Septembre 2025
Le Maire , Mr François Boisset

Le ven. 5 sept. 2025 à 09:12, alexandre bonnet <alexandrechabrouillou@gmail.com> a écrit :
Mr Le maire de Riom - es - Montagnes donne un avis favorable à cette déviation .

le vendredi 5 Septembre 2025
Le Maire , Mr François Boisset

Le ven. 5 sept. 2025 à 08:50, Mairie - Riom Es Montagnes <mairie@riomesmontagnes.fr> a écrit :

----- Mail transféré -----

De :"de, Mairie" <condat.mairie@wanadoo.fr>
À :"Mairie" <mairie@riomesmontagnes.fr>

Envoyé: Jeudi 4 Septembre 2025 14:23:28

Objet: URGENT Déviation RD678 pour travaux d'assainissement

Bonjour

Veillez trouver ci-joint un arrêté de déviation pour des travaux d'assainissements sur la RD 678 qui nous oblige à mettre en place une déviation dont vous trouverez le plan joint pour les VL et les PL impactant votre commune. Merci de nous communiquer votre réponse dans les meilleurs délais (la déviation doit être mise en place pour le 08/09/2025).

Cordialement--

Marie-Pierre TOURNADRE
Adjointe administrative
Mairie de CONDAT
Tél 04.71.78.52.06

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Mairie CONDAT <condat.mairie@wanadoo.fr>
Envoyé: vendredi 19 septembre 2025 16:08
À: Fabrice Bouscatier
Objet: Fwd: avis sur prolongation arrêté 25-2600 travaux d'assainissement

Marie-Pierre TOURNADRE
Adjointe administrative
Mairie de CONDAT
Tél 04.71.78.52.06

----- Message transféré -----

Sujet :RE: avis sur prolongation arrêté 25-2600 travaux d'assainissement

Date :Fri, 19 Sep 2025 11:55:54 +0000

De :Accueil <accueilmairie@allanche15.fr>

Pour :Mairie de Condat <condat.mairie@wanadoo.fr>

Bonjour,

Monsieur ROSSEEL émet un avis favorable à la demande de prolongation.

Cordialement.

Julie Boucheron Secrétaire de Mairie

Mairie ouverte du lundi au vendredi De 09h00 à 12h00 04 71 20 41 59 accueilmairie@allanche15.fr

-----Message d'origine-----

De : Mairie de Condat <condat.mairie@wanadoo.fr> Envoyé : vendredi 19 septembre 2025 13:53

À : Marcenat MAIRIE <marcenat.mairie@wanadoo.fr>; Mairie ALLANCHE

<mairie.allanche@wanadoo.fr>; Agathe MAVIER <mairie@riomesmontagnes.fr>

Objet : avis sur prolongation arrêté 25-2600 travaux d'assainissement

Bonjour

Veuillez trouver pour avis une demande de prolongation (de 3 semaines jusqu'au 15 novembre pour les poids lourds)pour les travaux d'assainissement sur la Rd 678.Merci de nous rendre votre avis dans les meilleurs délais. Bonne réception.

Cordialement

--

Marie-Pierre TOURNADRE

Date de publication : 26/09/2025

Adjointe administrative

Mairie de CONDAT

Tél 04.71.78.52.06

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Mairie CONDAT <condat.mairie@wanadoo.fr>
Envoyé: vendredi 19 septembre 2025 16:08
À: Fabrice Bouscatier
Objet: Fwd: RE : avis sur prolongation arrêté 25-2600 travaux d'assainissement

Marie-Pierre TOURNADRE
Adjointe administrative
Mairie de CONDAT
Tél 04.71.78.52.06

----- Message transféré -----

Sujet :RE : avis sur prolongation arrêté 25-2600 travaux d'assainissement

Date :Fri, 19 Sep 2025 15:12:33 +0200 (CEST)

De :MARCENAT15 - MAIRIE <marcenat.mairie@wanadoo.fr>

Pour :Mairie de Condat <condat.mairie@wanadoo.fr>

Bonjour,

Avis favorable pour la déviation PL
et merci pour l'accès aux VL sur 1 seule voie,

Bonne journée

Le Maire

Le : 19 septembre 2025 à 13:52 (GMT +02:00)

De : "Mairie de Condat" <condat.mairie@wanadoo.fr>

À : "Marcenat MAIRIE" <marcenat.mairie@wanadoo.fr>, "Mairie ALLANCHE"
<mairie.allanche@wanadoo.fr>, "Agathe MAVIER" <mairie@riomesmontagnes.fr>

Objet : avis sur prolongation arrêté 25-2600 travaux d'assainissement

> Bonjour

>

> Veuillez trouver pour avis une demande de prolongation (de 3 semaines jusqu'au 15 novembre pour les poids lourds) pour les travaux d'assainissement sur la Rd 678. Merci de nous rendre votre avis dans les meilleurs délais. Bonne réception.

>

> Cordialement

>

> --

> Marie-Pierre TOURNADRE

> Adjointe administrative

> Mairie de CONDAT

> Tél 04.71.78.52.06